



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230209-V_DEL_23029_3-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 février 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	8	6

Date de convocation le **3 février 2023**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Madame Myriam **MOSTEFAOUI**

V_DEL_23029_3

"Équipement Ville-campus"

Actualisation du projet et avenant n°1 à la convention d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la ville et l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon

Rapporteur : Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**, Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Bernard **RIAS** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOU**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Matthieu **FISCHER**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Nordine **GASMI** donne pouvoir à Carlos **PEREIRA**

Absents :

Nacera **ALLEM**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Le projet de l'équipement mutualisé "Ville/Campus" est un projet comme un lieu ouvert sur la ville favorisant les rencontres et les synergies entre les habitants, et notamment la jeunesse les acteurs locaux et le monde de l'enseignement secondaire et supérieur leur permettant ainsi de développer des projets collectifs (ateliers, colloques, formations, manifestations culturelles...).

Il est inscrit par ailleurs dans le cadre la convention du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) adopté en séance du conseil municipal du 18 décembre 2019 car il répond à l'objectif de la "réussite éducative et de la formation des jeunes".

Le projet s'inscrit également dans le Schéma de Développement Universitaire de la Métropole de Lyon sud (SDU), suivant le principe de continuum universitaire et répond au besoin d'évolution et de renforcement du campus de Vaulx-en-Velin, composé notamment de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon.

Au delà, il accueillera le développement du campus des métiers et des qualifications autour de la thématique "Urbanisme et Construction, vers une ville intelligente" qui regroupe des acteurs autour du développement de la ville durable.

Dans le cadre de la convention d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la Ville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon de mai 2021, les principaux utilisateurs identifiés dans le cadre sont : "l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL), l'École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le réseau des Campus des Métiers et les Services municipaux de la ville ainsi que les partenaires associatifs."

Il y est également précisé que la Ville assure la maîtrise d'ouvrage de l'équipement. A ce titre, elle mobilise les financements des partenaires.

A noter que, compte tenu de l'usage principal de cet équipement mutualisé par l'ENSAL, l'Etat verse à l'ENSAL 2,750 M€ dont 2 M€ au titre du Plan de Relance et 750 000 € du Ministère de la Culture. Ces fonds sont reversés par l'ENSAL à la Ville selon les termes de la convention d'application financière. Pour rappel, les autres sources de financement de l'opération proviennent dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme de Renouveau Urbain) pour 1 266 250 € ainsi que de la DPV (Dotation Politique de la Ville) à hauteur de 769 600 € pour les études et 1 M€ pour les travaux, le reste à charge pour la Ville est de 3 201 650 € sur un coût total d'opération de 8 987 500 € HT. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est sollicitée pour un soutien à hauteur de 500 000 € ainsi que l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un soutien à hauteur de 500 000 €.

Le Conseil municipal du 7 juillet 2022 a, dans ce cadre, validé l'Avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux et de l'opération correspondant.

En ce qui concerne le projet architectural, l'agence Tectoniques Architectes a été désignée le 25 mars 2021, lauréate du concours d'architecture pour la création de l'équipement.

Dans la perspective de la préparation de la phase PRO du projet, la Ville a souhaité étudier avec ses partenaires la présence du service municipal qui lui semblait la plus pertinente dans le lieu afin que celui-ci renforce sa lisibilité, visibilité, sa fonctionnalité et son impact et bénéficie aux publics communs de l'ensemble des utilisateurs, à savoir les jeunes.

Les jeunes et tout particulièrement les collégiens et lycéens vaudais et leur famille sont tout particulièrement ciblés car on observe que le taux de scolarisation des jeunes vaudais chute à partir de 18 ans et ne concerne plus que 47,7 % des jeunes (contre 79% au niveau

national). L'équipement mutualisé « Ville-Campus » peut constituer un lieu de référence et de confiance pour les jeunes et leur familles permettant de consolider et sécuriser les parcours de vie des jeunes en confortant la passerelle entre le secondaire et le supérieur. Il peut participer à une meilleure information et accompagnement des jeunes sur et vers la diversité des études supérieures (courtes, longues, en alternance...) proposées à Vaulx-en-Velin et dans la Métropole de Lyon grâce à son inscription dans le continuum universitaire du 2ème pôle universitaire de France.

C'est pourquoi, des rencontres de travail ont ainsi permis de partager l'enjeu d'accueillir les services municipaux de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante créée en 2022, qui s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 25 ans et qui oeuvre également autour de la réussite des parcours scolaires des collégiens aux étudiants.

Cette présence dans ce lieu partagé permettra d'apporter un nouveau service aux jeunes vaudais et étudiants de Vaulx-en-Velin autour notamment de la structure information jeunesse, espace ressources proposant des informations et services répondant aux besoins des jeunes en liens avec l'ensemble des partenaires du territoire (orientation, formations, métiers, logement, recherche de stage, santé, loisirs, sport, culture, mobilité internationale, engagement et bénévolat, accès aux droits et démarches administratives...).

La Direction Jeunesse et Vie Etudiante disposera désormais de locaux permanents, modernes et fonctionnels, en centre ville, à proximité immédiate du lycée professionnel "Les Canuts" et du lycée Robert Doisneau et du Campus, accessibles à partir de 2026 en tramway. Au sein de l'équipement, les liens quotidiens avec l'ENSAL et le Campus des Métiers et des Qualifications seront renforcés grâce à cet espace mutualisé.

Ce lieu central sera ainsi étroitement connecté avec les jeunes de la commune et également avec les espaces jeunes municipaux dans les quartiers ainsi qu'avec les acteurs jeunesse du territoire (centres sociaux, MJC, médiathèque-maison de quartier, mission locale, associations, établissements scolaires, services métropolitains et de l'Etat...).

Enfin, il convient de noter le planning actualisé de cette opération dont les travaux doivent démarrer début 2024 pour une livraison de l'équipement au 4ème trimestre 2025.

Afin de tenir compte de l'ensemble de ces éléments, il convient d'actualiser la convention initiale d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la Ville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon de mai 2021.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le présent rapport, l'actualisation du projet et autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la ville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230209-V_DEL_23029_3-DE



Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le présent rapport, l'actualisation du projet et autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la ville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Bernard RIAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Nordine GASMI , Richard MARION , Ange VIDAL , Carlos PEREIRA , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 février 2023.



La secrétaire de séance

Myriam MOSTEFAOUI

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'APPLICATION

Contribution financière à la construction de l'équipement mutualisé entre la ville de Vaulx-en-Velin et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon

ENTRE LES SOUSSIGNES :

**L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon, représentée par Madame Sophie CHABOT,
Directrice**

Ci-après désignée l'ENSAL

D'une part,

ET,

La commune de Vaulx-en-Velin, représentée par Madame Hélène GEOFFROY, Maire de Vaulx-en-Velin agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2023

Ci-après désignée par « la Commune »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les Parties ont conclu le 21 mai 2021 une convention d'application intitulée « contribution financière à la construction de l'équipement mutualisé entre la ville de Vaulx-en-Velin et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon ».

Les Parties se sont rapprochées afin de modifier la convention comme suit :

Article 1 : Modification du préambule de la convention

Le paragraphe suivant est ajouté à la suite du troisième paragraphe :

«En phase APD, le coût prévisionnel de l'opération (comprenant notamment les études préalables, études d'ingénierie, travaux, acquisition foncière, frais de concessionnaires et raccordement réseaux, actualisation des prix et révisions, aléas) s'élève à 8 987 500 € HT, soit 10 785 000 € TTC»

Article 2 : Modification de l'article 1 « objet »

Le premier paragraphe est modifié comme suit avec la précision suivante ajoutée après « Services municipaux de la ville de Vaulx-en-Velin »

- « et notamment la Direction Jeunesse et Vie étudiante, comprenant le Service Information Jeunesse s'adressant aux jeunes vaudais et étudiants de Vaulx-en-Velin»

Le deuxième paragraphe est remplacé par le suivant :

« Le coût global prévisionnel du projet détaillé en annexe 1 est estimé en phase APD à 8 987 500 € HT, soit 10 785 000 € TTC »

Article 3 : Modification de l'article 5 « Modalités de paiement »

Le troisième alinéa est modifié comme suit :

- « Deux versement de 25% conformément à l'échéancier des décaissements produits par la commune et détaillé en annexe 1 »

Article 4 : Modification de l'article 6

L'article est remplacé par le suivant :

« La contribution attribuée au titre du Plan de relance doit être consommée en totalité au plus tard au 31 décembre 2025. Le restant non consommé devra être restitué à l'ENSAL à la livraison du bâtiment.

Par ailleurs, dans le cadre des demandes de remboursement de la France à la Commission européenne des mesures du Plan de Relance, l'ENSAL a pour obligation de faire un suivi fin du projet de construction de l'équipement mutualisé. Ainsi, la commune de Vaulx-en-Velin s'engage à fournir à l'ENSAL, au fil de l'eau et à la demande de l'ENSAL, tout document permettant d'attester de l'avancement du projet et de la bonne utilisation des crédits Plan de Relance. »

Article 5 : Modification de l'annexe 1 :

L'annexe est remplacée par la suivante :

ANNEXE 1

Coût de l'opération, plan de financement, calendrier prévisionnel et planning de décaissement des crédits de paiement associés à la subvention PDR.

Coût de l'opération au stade APD :

8 987 500 € HT soit 10 785 000 € TTC

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'opération TTC	10 785 000 €
Coût de l'opération HT	8 987 500 €
NPNRU	1 266 250 €
Etat/Ministère de la culture	750 000 €
Etat/Ministère de la culture (Plan de Relance)	2 000 000 €

Etat/DPV (Etudes et Travaux)	1 769 600 €
TVA	1 797 500 €
Ville	3 201 650 €

Calendrier de l'opération :

Exécuté :

Acte d'engagement signé par l'équipe de maîtrise d'œuvre : mai 2021

APS : OS d'approbation : 14 janvier 2022

APD : OS d'approbation : 3 mai 2022

Prévisionnel :

Etudes et conception : de juin 2021 à mai 2023

PRO/DCE : de janvier à mai 2023

Consultation marchés de travaux : de mai 2023 à janvier 2024

Travaux (env. 20 mois y compris préparation) : de janvier 2024 à octobre 2025

Mise en service : 4ème trimestre 2025.

Plan de décaissement des crédits de paiement associés à la subvention Plan de relance :

Le premier versement de 50 % a été réalisé à la signature de la convention initiale.

Le second versement sera réalisé à l'issue de la phase DCE.

Le troisième versement sera réalisé au lancement des travaux.

Article 6 :

Les autres articles demeurent inchangés

Fait à Vaulx-en-Velin, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Vaulx-en-Velin

**Pour l'Ecole nationale supérieure
d'architecture de Lyon**

Hélène GEOFFROY

Sophie CHABOT